



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 11 mars 2024
Ouverture des engagements :	lundi 11 mars 2024
Clôture des engagements :	lundi 8 avril 2024 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Téléchargeable sur le site de l'ASA à compter du 12 avril
Dates et heures des reconnaissances :	samedi 13 avril, dimanche 14 avril et vendredi 19 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h
Pré-Vérifications administratives :	vendredi 19 avril de 16h30 à 19h Espace Jean FERRAT à DRAP
Vérifications administratives :	samedi 20 avril de 7h30 à 11h30 Espace Jean FERRAT à DRAP
Vérifications techniques :	samedi 20 avril de 7h45 à 11h45 Espace Jean FERRAT à DRAP
Heure de mise en place du parc de départ:	samedi 20 avril à 8h Parking municipal de DRAP
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	samedi 20 avril à 10h30 PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Publication des heures et ordres de départ :	samedi 20 avril à 12h PC Temps Espace Jean FERRAT à DRAP
Départ 1 ^{ère} étape :	samedi 20 avril à 13h VHC puis MODERNES puis VMRS et VHRS
Publication des résultats partiels :	samedi 20 avril à partir de 21h PC Temps Espace Jean FERRAT à DRAP
Arrivée 1 ^{ère} étape :	samedi 20 avril à partir de 17h04
2 ^{ème} réunion des Commissaires Sportifs :	samedi 20 avril à 19h30 PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Publication des départs 2 ^{ème} étape :	samedi 20 avril à partir de 21h PC Temps Espace Jean FERRAT à DRAP
Départ 2 ^{ème} étape :	dimanche 21 avril à 7h30
Arrivée 2 ^{ème} étape :	dimanche 21 avril à partir de 15h32
3 ^{ème} réunion des Commissaires Sportifs :	dimanche 21 avril à 15h30 PC course Espace Jean FERRAT à DRAP
Vérification finale :	dimanche 21 avril à l'arrivée Parking municipal de DRAP
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC.	
Publication des résultats du rallye :	dimanche 21 avril 30 mn après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix :	dimanche 21 avril à partir de 18h30 à l'espace Jean FERRAT, Avenue Jean MOULIN 06340 DRAP

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bâtiment et Travaux Publics organise les 20 et 21 avril 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique, le **3^{ème} RALLYE NATIONAL DE DRAP**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le **21/12/2023** sous le numéro **6** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **59** en date du **jeudi 11 janvier 2024**

Comité d'Organisation

Président : André GALLI

Membres : Jean Jacques MANUGUERRA, Zizou MANUGUERRA, Patricia GALLI, Laure LAMBOGLIA, Michel LAMBOGLIA, Pierre CARMIGNANI, Jean Claude TEISSEIRE, Colette RONCALI, Jean RONCALI, Mathieu SICARD, Romain GUINTRAND, André BAROLLE, Jean Michel CHOL, Luc DENIZOT, Fernand GABRIEL, Sandrine JACCHERI, Pierre TANJI, Jeannine BARAFANI, Patricia FECHINO, Hervé BRASSART, Patrice ANTONIAZZI, Gérard DAUMAS, Charly BOSI, Evelyne COMOGLIO, Jean Luc GASTAUD, Jean Louis GRAZIANI, Gilles MARTINENGO, Paul Albert NASI, Maxime RATTI, Richard SCANZAROLI, Francis THIEBAUD, Corinne FENDELERT, Emile MARRUCHELLI, Julien FOTIA, Cathy HUBARD, Jean Marie CONDEMESE, Dominique MAURO, Stéphanie BACZEWSKA, Joëlle BARBERO, Maurice PASINO.

Secrétariat du Rallye : 42, avenue Galliéni 06000 NICE Téléphone : 04 93 80 43 44 e-mail : asa@asbtp.com

Permanence du Rallye : 42, avenue Galliéni 06000 NICE tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h30 jusqu'au 18 avril 2024, puis Espace Jean FERRAT, Avenue Jean MOULIN 06340 DRAP à partir du vendredi 19 avril 2024 14h

Organisateur technique

Nom : **ASABTP** représenté par son président **André GALLI**

Adresse : 42 avenue Galliéni 06000 NICE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

**Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs**

Directeur de Course et Nouveaux départs

Directeurs de Course Adjointes délégués au PC

Chargés des relations avec les concurrents

Directeur de Course délégué Tricolore

Directeur de Course délégué Autorité

Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES

Directeur de Course Adjoint Inter délégué aux ES

Délégué LSA REGION SUD PACA

Commissaire Technique responsable et Nouveaux départs

Commissaires Techniques

M. Michel BONZOM	Licence n° 4090
Mme Rosy JAUDEL	Licence n° 21159
M. Luc DENIZOT	Licence n° 218675
M. Robert GALLI	Licence n° 9206
M. Robert RICHARD	Licence n° 44762
Mme Evelyne COMOGLIO	Licence n° 161804
M. Stéphane OUDINOT	Licence n° 45980
Mme Ingrid FERMIER	Licence n° 161081
Mme Marie RICHARD	Licence n° 49602
Mme FERCHICHI Nathalie	Licence n° 127836
M. Serge DAO	Licence n° 23974
M. Jean Claude TEISSEIRE	Licence n° 226136
M. Philippe BOUVIER	Licence n° 241588
M. Marc CIER	Licence n° 2942
Mme Emmanuelle NAS DE TOURRIS	Licence n° 18620
M. Michel BARNEAUD	Licence n° 174402
M. Thierry HAMONIC	Licence n° 31600
M. André BAROLLE	Licence n° 55043
M. Patrice ANTONIAZZI	Licence n° 130659
M. Pierre ASSO	Licence n° 46813
M. Hervé BRASSART	Licence n° 7192
M. Gérard DAUMAS	Licence n° 7191
M. Jean Marc GRILLI	Licence n° 234783
M. Marc MAÏANO	Licence n° 37395
M. Jean François PINAZO	Licence n° 1085
M. Luc POULAT	Licence n° 242810
M. Philippe PRADO	Licence n° 56333
Mme Françoise FERAUD	Licence n° 1970
M. Jean Jacques MANUGUERRA	Licence n° 9189
PATRICK SOFT - VDS RACING	
M. Claude JULIAN	

Médecin chef

Chargé des relations avec la presse

Classements – Géolocalisation VHRS /VMRS

Speaker

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} RALLYE NATIONAL DE DRAP compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 Coëf 3
- Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA.
- Les Challenges ASABTP.

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront publiés au plus tard le vendredi 19 avril 2024 sur le site web de l'ASABTP.

<http://www.asbtp.com/sports/automobile/>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} RALLYE NATIONAL DE DRAP doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, **avant le lundi 8 avril 2024 à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum, modulables

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **580 € y compris le service de géolocalisation.**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1160 €.

Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture

Les droits d'engagement seront réduits d'une retenue variable, pour les concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par mail. Dans ce cas la retenue sera de :

- * 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- * 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12P. Pour être prise en compte, la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P ÉQUIPAGES. Conforme au règlement standard FFSA.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

Retrait de licence : Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et ce, que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même.

Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande.

Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3.P ORDRE DE DÉPART. Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE Conforme au règlement standard FFSA. Une plaque d'assistance sera remise gratuitement par équipage et devra servir à l'authentification du seul véhicule autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. L'assistance sera autorisée à Sospel, tout autour du stade DONATO, parking et terrain communal route de Menton, emplacements devant le monument aux morts. **Il est demandé à chaque assistance de ne pas planter de piquets fers ou bois, de ne pas disposer de barbecues, de ne pas faire de marquage de peinture au sol. Toute remorque sera strictement interdite dans les parcs d'assistance.**

La mise en place de bâches devra être conforme au règlement standard et obligatoire sous peine d'amende. Tout détritrus devra être retiré et évacué par l'équipe d'assistance lorsqu'elle quittera les lieux. Il est impératif de laisser les lieux propres. L'assistance sera également autorisée dans les surlargeurs des voies sans toutefois empiéter sur les voies de circulation

4.9P GEOLOCALISATION : Conforme au règlement standard des rallyes

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront remises à chaque concurrents lors des vérifications administratives, ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} RALLYE NATIONAL DE DRAP représente un parcours de 329.743 km.

Il est divisé en 2 étapes, 4 sections et 17 secteurs de liaisons.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **110.911 km.**

Samedi 20 avril 2024 : 1ère étape : DRAP - DRAP, parcours de 121.106 km comportant 3 ES d'une longueur totale de **37.045 km.**

ES 1 : Sospel - Col St Jean : **11.680 km**

ES 2 : Moulinet - Peira Cava : **16.595 km**

ES 3 : La Cabanette - Col de l'Ablé : **8.770 km**

Dimanche 21 avril 2024 : 2ème étape : DRAP – DRAP, parcours de 208.637 km comportant 4 ES d'une longueur totale de **73.866 km.**

ES 4 : Moulinet – La Bollène 1 : **22.067 km**

ES 5 : Loda – Lucéram 1 : **14.866 km**

ES 6 : Moulinet – La Bollène 2 : **22.067 km**

ES 7 : Loda – Lucéram 2 : **14.866 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ET HORAIRE ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir article programme - horaires du présent règlement.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 maximum.**

Des contrôles seront susceptibles d'être effectués.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver l'avenir des rallyes. Tout retour en arrière est interdit.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DÉPART : Conforme au règlement standard des rallyes.

La première voiture du Rallye NATIONAL partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

La première voiture du Rallye VMRS partira 15 minutes après le dernier concurrent NATIONAL

La première voiture du Rallye VHRS partira 5 minutes après le dernier concurrent VMRS

7.2.11P SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES : Commissaires de route - chasubles orange
Chefs de poste - chasubles orange barrées noir

7.3.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch. Des coupes seront distribuées aux équipages classés et présents.
Récompenses aux commissaires : 1 coupe par Association.



POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER A LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.

A S A B T P 42 avenue Galliéni 06000 NICE Tél : 04 93 80 43 44 courriel : asa@asbtp.com Site web : [http:// www.asbtp.com/sports/automobile/](http://www.asbtp.com/sports/automobile/)